

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 mai 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Pamela Martin

Rés. 2021-05-114 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021; 3-2021; 31-2021; 59-2021; 89-2021; 103-2021; 124-2021; 141-2021; 176-2021; 204-2021; 243-2021; 291-2021; 489-2021; 525-2021; 555-2021; 570-2021 et jusqu'au 7 mai 2021 par le décret 596-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone orange et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-115 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 384-2021 modifiant le règlement 372-2020 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
B) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 385-2021 modifiant le règlement 360-2018 concernant la gestion contractuelle
8. Embauche d'un employé pour l'entretien du parc
9. Embauche d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Notre-Dame
10. Prix pour la levée de conteneurs de recyclage à chargement avant
11. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Daniel Bédard
12. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles/Consultation sur le développement de la villégiature privée sur le territoire de la MRC de Mékinac – Lac Lejeune
13. Vente d'une parcelle du lot 4 757 887 au propriétaire du 380, rue Masson
14. Demandes d'appui
 - A) Association canadienne pour la santé mentale
 - B) Fondation Émergence
15. Demande d'aide financière
 - A) Société canadienne du cancer
16. Désignation d'une personne pour représenter la municipalité de Sainte-Thècle auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

pour les demandes d'autorisations générales concernant les cours d'eau de la municipalité

17. MTQ/Travaux à effectuer sur les ponts
18. Questions de l'assistance
19. Affaires nouvelles
20. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-116 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'avril 2021

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec

La FQM nous informe le projet de loi 67 *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* est maintenant en vigueur, notamment l'article 81 sur l'hébergement touristique des résidences principales (location de type Airbnb).

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

Le MAMH nous informe que notre demande pour un nouveau garage municipal a été refusé. Cependant, celle-ci demeure toujours active en vue d'un changement à la situation actuelle qui pourrait permettre sa sélection.

Le MAMAH nous informe que le renouvellement de conduites de la rue Bédard est jugé admissible et qu'une aide financière de 967 080\$ nous sera accordée dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le MSPQ nous demande de participer à la semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai 2021 et de diffuser dans nos réseaux sociaux le matériel de promotion et de sensibilisation à l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison pour faire face aux 72 premières heures d'un sinistre.

Curriculum Vitae

Monsieur Elouann Rouault nous offre ses services pour les emplois d'été 2021.

Régie des Alcools des Courses et des Jeux du Québec

La RACJQ nous informe que le Resto Pub Chez Léoma a fait la demande d'un permis d'alcool et que nous avons 30 jours pour s'opposer à cette demande.

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous envoie la résolution 2021-04-5176 pour desservir à nouveau les fosses à accessibilité restreinte sur notre territoire.

La RGMRM se dote d'une nouvelle identité nominale. À partir de maintenant elle sera **Énercycle**.

Rés. 2021-05-117 : Dépôt de la correspondance d'avril 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-118 : Approbation des comptes d'avril 2021

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril au montant de 245 127,49 \$ et accepte le dépôt des états financiers prévisionnels et comparatifs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 384-2021

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 384-2021 modifiant le règlement 372-2020 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- dépose le projet du règlement numéro 384-2021 modifiant le règlement 372-2020 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 385-2021

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 385-2021 modifiant le règlement 360-2018 concernant la gestion contractuelle;
- dépose le projet du règlement numéro 385-2021 modifiant le règlement 360-2018 concernant la gestion contractuelle.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 386-2021

Caroline Poisson

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 386-2021 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 8^e avenue du Lac-Croche Sud;
- dépose le projet du règlement numéro 386-2021 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 8^e avenue du Lac-Croche Sud.

Embauche d'un employé pour l'entretien du parc – reporté.

Rés. 2021-05-119: Embauche d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT qu'un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué dans le cadre des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de la chaussée de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Englobe Corp. : 65 758,95\$ plus taxes
- SNC Lavalin : 66 401,00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que les quantités ont été modifiées par la suite, mais que Englobe Corp reste le plus bas soumissionnaire selon les prix unitaires des éléments modifiés au montant de 69 889,95 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Englobe Corp., au montant de 69 889,95 \$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-120 : Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 276,75 \$ plus taxes par levée et pour un montant de 154,18 \$ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2021 au 6 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-121: Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Daniel Bédard et madame Linda Gervais

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Bédard et madame Linda Gervais désire aliéner le lot 6 391 654 tout en se conservant des droits sur des lots réputés contigus, soit les lots 4 757 717 et 4 757 128;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande et la parcelle résiduelle sont déjà séparés physiquement par un chemin public;

CONSIDÉRANT que le lot visé est contigu à un îlot déstructuré conformément à la décision 372 957 permettant l'implantation de résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Daniel Bédard et madame Linda Gervais auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 6 391 654 afin de le vendre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-122: Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles/Consultation sur le développement de la villégiature privée sur le territoire de la MRC de Mékinac – Lac Lejeune

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) procède actuellement à l'analyse d'une demande de la MRC de Mékinac pour l'utilisation du territoire public à des fins de réalisation d'un projet de développement de la villégiature privée sur le Lac Lejeune;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire y attribuer environ 10 terrains sous bail entre les années 2021 et 2023;

CONSIDÉRANT que le MERN sollicite nos commentaires, recommandations ou contraintes sur ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accueille favorablement le projet de développement de la villégiature au Lac Lejeune, puisque ce projet favorisera le tourisme et contribuera à la richesse foncière uniformisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-123: Vente d'une parcelle du lot 4 757 887 au propriétaire du 380, rue Masson

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 757 887 (rue Lacordaire) représente l'ancienne rue qui menait au pont couvert;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain a toujours été utilisée par le propriétaire du 380, rue Masson depuis la destruction du pont;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 380, rue Masson désire acquérir cette parcelle et d'en assumer les frais de notaire et d'arpenteur;

CONSIDÉRANT que cette parcelle n'est pas utile à la municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de vendre une parcelle du lot 4 757 887 au propriétaire du 380, rue Masson, au coût significatif de 1\$, conditionnellement à ce que celui-ci assume les frais de notaire et d'arpenteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-124: Association canadienne pour la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale*, invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpouvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne et ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-125: Fondation Émergence – Appui à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-126 : Demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue habituellement un don à la Société canadienne du cancer par le biais du Relais hivernal pour la vie de Mékinac;

CONSIDÉRANT que dû à la pandémie, ce relais n'a pas pu avoir lieu cet hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200,00 \$ à la Société canadienne du cancer pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-127 : Désignation d'une personne pour représenter la municipalité de Sainte-Thècle auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisations générales concernant les cours d'eau de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité doit parfois effectuer des demandes d'autorisations générales concernant les cours d'eau au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que madame Pascale Dion est gestionnaire des cours d'eau pour la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate madame Pascale Dion, gestionnaire des cours d'eau pour la MRC de Mékinac pour représenter la municipalité de Sainte-Thècle auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisations générales concernant les cours d'eau de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-128 : MTQ/travaux à effectuer sur les ponts

CONSIDÉRANT que le MTQ a effectué la vérification des ponts et a remarqué quelques déficiences;

CONSIDÉRANT que ces déficiences sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures à des ponts qui ont été inspectés par le MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2021-05-129: Levée de la séance

À 8 heures 6 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le jeudi 13 mai 2021, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Pamela Martin.

Rés. 2021-05-130 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021; 3-2021; 31-2021; 59-2021; 89-2021; 103-2021; 124-2021; 141-2021; 176-2021; 204-2021; 243-2021; 291-2021; 489-2021; 525-2021; 555-2021; 570-2021 596-2021; et jusqu'au 14 mai 2021 par le décret 623-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone orange et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h30;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal décide de renoncer à l'avis de convocation et d'ouvrir la séance à 8 heures 22 minutes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 8 heures 22 minutes et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant
2. PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2
3. Adoption du règlement 384-2021 modifiant le règlement 372-2020 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
4. Adoption du règlement 385-2021 modifiant le règlement 360-2018 concernant la gestion contractuelle

5. Demande de dérogation mineure pour le 122, 15^e avenue du Lac-Croche Sud
6. Questions de l'assistance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-131 : Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 13 mai 2021;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par France Pronovost, CPA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés, au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement consolidés se sont élevés à 3 900 506 \$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales consolidés ont atteint 3 553 317 \$ d'où un surplus de 347 189 \$ dont 4 833 \$ proviennent d'organismes contrôlés et partenariats et 342 356 \$ de l'administration municipale pour l'année 2020. Un ajustement de 29 588 \$ a été comptabilisé pour redresser les infrastructures d'eau potable du FEPTEU. Le surplus accumulé provenant de l'administration municipale au 31 décembre 2020 est donc de 618 750 \$ et les fonds réservés atteignent 204 354 \$. Le surplus accumulé consolidé est de 633 617 \$ et les fonds réservés consolidés atteignent 211 059 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-132 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un rapport des dépenses effectuées sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour justifier l'aide financière du Ministère des Transports, dans le cadre du programme PAVL;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des dépenses de 415 742,55 \$ sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour l'entretien d'été et d'hiver 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture

et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la véracité des frais encourus sur les routes de niveau 1 et 2 pour l'année 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-133 : Adoption du règlement 384-2021 modifiant le règlement 372-2020 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 384-2021 modifiant le règlement 372-2020 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-134 : Adoption du règlement 385-2021 modifiant le règlement 360-2018 concernant la gestion contractuelle

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 385-2021 modifiant le règlement 360-2018 concernant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-135 : Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Saint-Jacques (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertramd et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer l'entente de collaboration numéro 202188 avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, lui-même représenté par le sous-ministre adjoint aux territoires, pour la gestion du projet et l'établissement des droits et obligations des parties en vue de la reconstruction de la chaussée de la rue Saint-Jacques (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-136 : Demande de dérogation mineure pour le 122, 15^e avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 122, 15^e avenue du Lac-Croche Sud concernant un projet d'agrandissement d'un garage de 8,46 mètres x 17,06 mètres de façon le projet l'ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une

superficie de 236,79 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l'article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 86,79 mètres;

CONSIDÉRANT que la propriété se situe en zone de villégiature;

CONSIDÉRANT que le garage est utilisé à des fins personnelles seulement;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande de refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-137 : Offre à l'organisme Gymnatech

CONSIDÉRANT que la présidente de l'organisme déménage et ne pourra plus assurer la gestion de l'organisme;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus assez de membres sur le conseil d'administration pour assurer une saine gestion de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'offre de Gymnatech de céder ses actifs et la gestion de l'organisme à la municipalité afin que celle-ci en assure la pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle offre d'assurer la gestion complète de l'organisme à compter du 1^{er} juin 2021 afin de permettre la continuité des activités de l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-138 : Travaux supplémentaires sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la conduite d'aqueduc de 8 pouces se termine au 491, rue Notre-Dame pour se poursuivre jusqu'à la rue de la Station sur une conduite de 6 pouces;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la conduite du 491, rue Notre-Dame jusqu'à la rue de la Station par une conduite de 8 pouces, puis l'installation d'une conduite de 6 pouces sur la rue de la Station permettrait d'offrir une pression suffisante pour desservir davantage de bâtiments sur le site industriel du 631 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du FIMEAU permettent de réduire le coût de ces travaux supplémentaires puisqu'une partie de

l'excavation sera déjà faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le remplacement de la conduite d'aqueduc par une conduite de 200 mm du 471, rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection de la rue de la Station et le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue de la Station par une conduite de 150 mm par MGEF au coût linéaire de 385,74\$ pour la conduite de 200 mm et au coût linéaire de 338,75\$ pour la conduite de 150 mm.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-139: Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Daniel Bédard et madame Linda Gervais

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Bédard et madame Linda Gervais désire aliéner le lot 6 391 654 tout en se conservant des droits sur des lots réputés contigus, soit les lots 4 757 717 et 4 757 128;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande et la parcelle résiduelle sont déjà séparés physiquement par un chemin public;

CONSIDÉRANT que le lot visé est contigu à un îlot déstructuré conformément à la décision 372 957 permettant l'implantation de résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Daniel Bédard et madame Linda Gervais auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 6 391 654 afin de le vendre puisque celle-ci respecte le règlement de zonage et les règlements en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-05-140: Autorisation pour l'inspectrice en bâtiment et en environnement d'émettre des contraventions

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a adopté des règlements municipaux pour lesquels des amendes et pénalités sont prévues en cas d'infraction;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut désigner par résolution un officier municipal responsable de l'émission des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne l'inspectrice municipale en bâtiment et en environnement comme responsable pour

délivrer les constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle contre tout contrevenant à l'une des dispositions d'un des règlements municipaux et dans lequel amende ou pénalité est prévue lors d'une infraction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2021-05-141: Levée de la séance

À 20 heures 31 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière